

AR PREFECTURE

006-210600110-20190118-DM201905-AR
Reçu le 18/01/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2019/ *05*

DATE D'AFFICHAGE : 18 JAN. 2019

OBJET: ACCORD-CADRE ALLOTI A PROCEDURE ADAPTEE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE - FOURNITURE DE FLEURS POUR LE SERVICE MUNICIPAL DES ESPACES VERTS

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU le budget primitif,
VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été lancé un accord-cadre alloti à procédure adaptée avec émission de bons de commande portant sur la fourniture de fleurs pour le service municipal des espaces verts.

Considérant que les lots n°1 « tapis fleuri » et n°2 « Fleurs diverses » ont été attribués et que le lot n°3 « chrysanthème et cyclamens » a été déclaré sans suite.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature d'un accord-cadre, pour chaque lot ci-dessous, avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « tapis fleuri » : offre de la SCEA CHAMOULAUD sise 7825, avenue des Pyrénées à Le BARP (33114),
- lot n°2 « Fleurs diverses » : offre de la EARL ZULIANI G sise 358, chemin de Peyre-Long à Saint Paul (06570).

Article 2 : La durée de l'accord-cadre est de trois ans à compter de sa notification

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 18 JAN. 2019

Le Maire,
Roger ROUX

